

RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic stratégique

PLUi arrêté par délibération du conseil
communautaire du 11 décembre 2025

SOMMAIRE

1. Un territoire attractif au niveau régional à conforter	6
Un pôle métropolitain structurant au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté et au sein de l'arc jurassien	6
Des axes de communication qui permettent l'interconnexion avec les territoires voisins, notamment sur la dorsale Rhin-Rhône	7
Un deuxième pôle régional d'emplois et de services	8
Des filières d'excellence (luxé, santé, microtechniques, horlogerie...) diversifiées et positionnées au niveau international	8
Une Ville Campus où il fait bon vivre	9
Une agriculture reconnue	9
La filière bois, un levier économique de GBM	9
Un tourisme à développer en s'appuyant sur les atouts naturels et patrimoniaux de GBM	9
Enjeux	10
2. Une armature territoriale de proximité à construire	11
Une stabilité démographique	11
Une offre de logements différenciée au sein du territoire de GBM	12
Une forte dépendance à la voiture qui tend à évoluer notamment dans le périmètre de Besançon.	13
Un maillage d'équipements bien réparti et de services, de commerces, d'entreprises artisanales, plus disparate.	15
Enjeux	16
3. Un territoire engagé vers la sobriété	17
Un paysage singulier	17
Enjeux	22
La préservation des milieux et des ressources	22
La préservation des personnes au regard des risques naturels et technologiques	26
Des besoins énergétiques en augmentation contenue par une progression de la production énergétique renouvelable locale	26

La valorisation du recyclage et du réemploi	27
Enjeux	27
4. Une maîtrise de la consommation foncière	28
Une maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers amorcée dès 2012	28
Une consommation foncière dont les usages se différencient selon les bassins de proximité de l'armature territoriale du SCoT	28
Une réduction de la consommation foncière vouée à se conforter dans les années à venir	29
Enjeux	29



1. Un territoire attractif au niveau régional à conforter

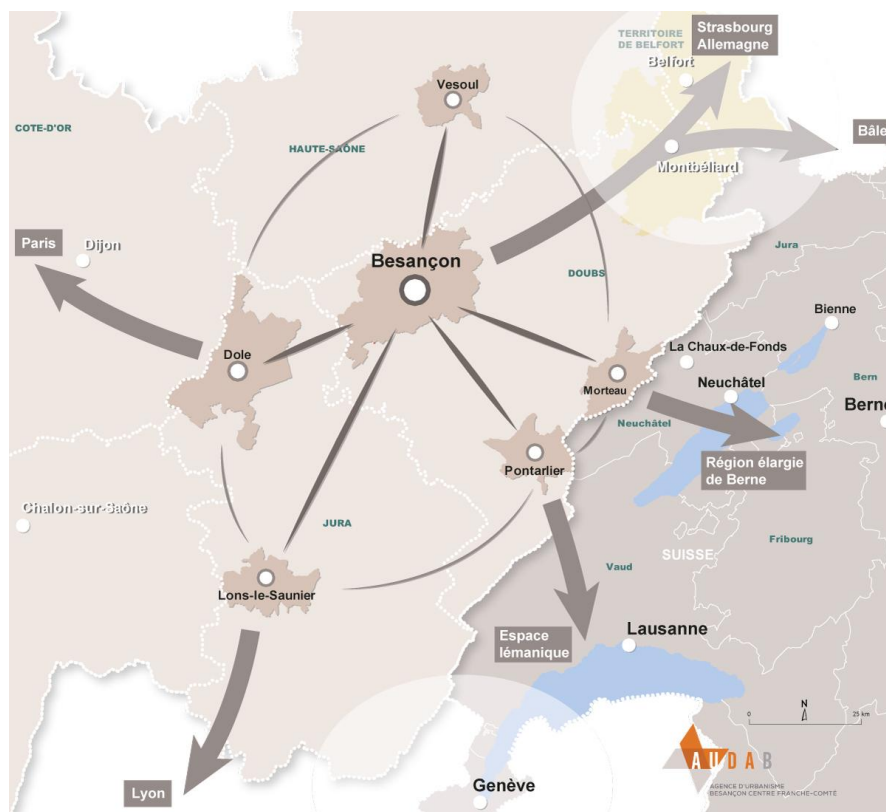
A l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté, GBM est la seconde plus importante intercommunalité après Dijon Métropole. Le territoire grand bisontin fait partie du pôle métropolitain centre franche-comté où il jouit d'une position centrale et d'importance. Il s'agit en effet de la plus grande intercommunalité du pôle. Il s'agit également d'un espace en interface entre Dijon, la Suisse et le Nord Franche Comté ce qui lui confère une place au sein de l'arc jurassien.

GBM est notamment connu pour son paysage et son patrimoine remarquable, ses filières économiques d'exception. Le territoire de GBM se situe au sein d'un grand paysage entre vallée de l'Ognon, vallée du Doubs, et Plateau jurassien.

Comment asseoir Besançon et GBM au sein de la Région BFC par le biais de l'aménagement du territoire ?

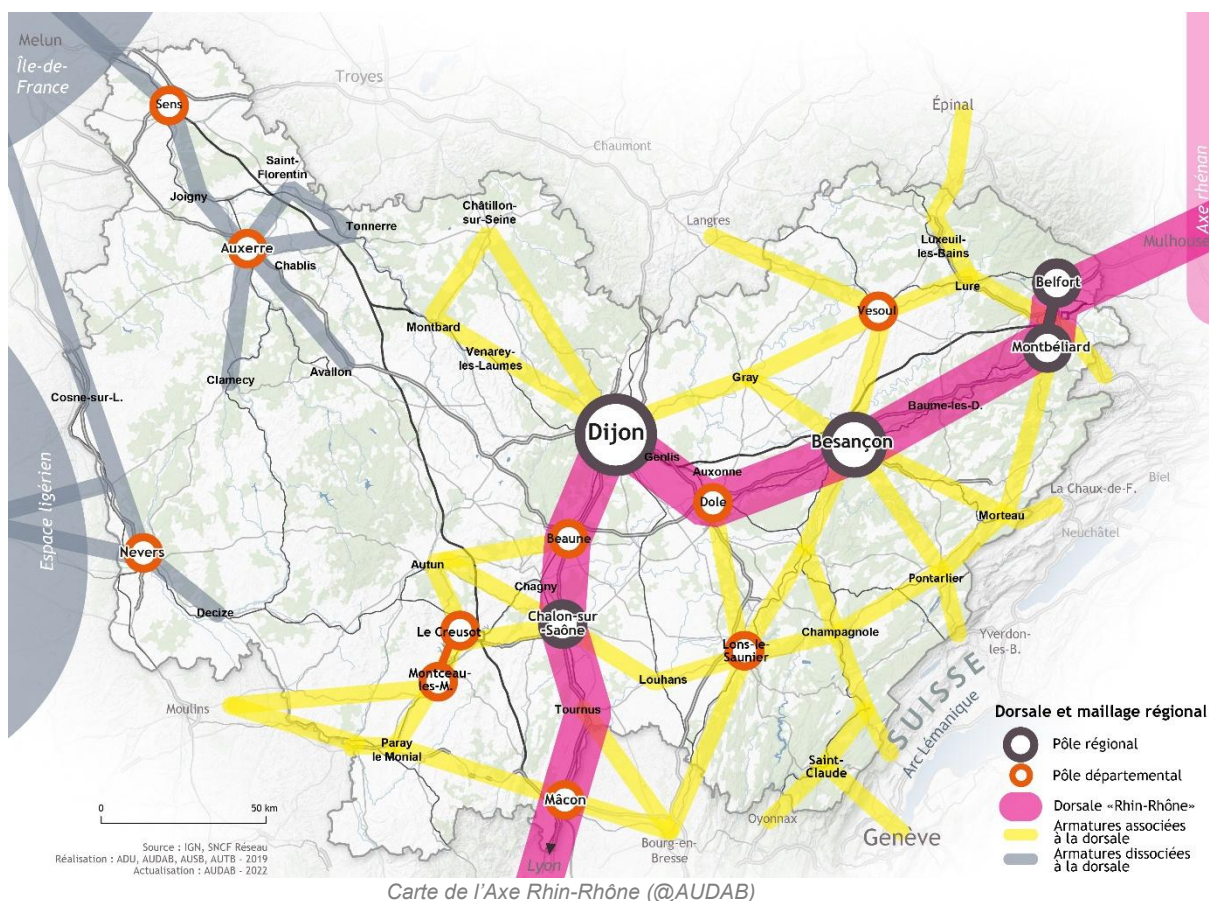
Un pôle métropolitain structurant au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté et au sein de l'arc jurassien

- GBM est situé au cœur du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté avec les intercommunalités de Vesoul Agglomération, Grand Dole, Lons Agglomération, Val de Morteau et Grand Pontarlier. Considéré comme le moteur de la Région BFC, le pôle fédère les territoires pour améliorer leur attractivité et leur compétitivité et pour promouvoir un développement durable. L'objectif de ce pôle est notamment d'attirer des jeunes actifs et de répondre aux problématiques de structuration pour donner un rôle de centralité à GBM, de développer l'attractivité et la compétitivité des territoires, et de s'inscrire dans un développement durable.



Carte du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté (@AUDAB)

- Du fait de ces relations fortes avec la Suisse et les territoires frontaliers (reconnaissance UNESCO pour les savoir-faire horlogers et en mécanique d'Art, création de l'association Arc Horloger, Besançon porte d'entrée du PNR du Doubs Horloger, GBM destination écotourisme « Montagnes du Jura »), GBM joue un rôle structurant dans l'Arc Jurassien sur des questions d'emploi, d'économie, de savoir-faire, de tourisme mais aussi de mobilité (Ligne des Horlogers, travailleurs frontaliers chaque année en augmentation).
- L'aire d'attraction de Besançon concerne un territoire plus large que le périmètre de l'intercommunalité intégrant le Sud de la Haute-Saône, le Nord-Est du Jura, et dans le Doubs jusqu'aux communes d'Ornans ou encore Baume-les-Dames.



Des axes de communication qui permettent l'interconnexion avec les territoires voisins, notamment sur la dorsale Rhin-Rhône

- Grand Besançon Métropole est bien reliée à plusieurs grands pôles urbains à l'échelle nationale via les infrastructures routières et ferroviaires. Ces dernières assurent également des liaisons vers divers aéroports avec des trajets de moins de 4 heures pour les plus éloignés.
- Le territoire bénéficie de fortes liaisons routières avec les régions voisines par l'autoroute A36 jouant un rôle crucial dans la gestion des flux de transit, notamment nationaux et transfrontaliers ; la RN57 axe transfrontalier fort donnant accès à la Suisse via Pontarlier ; la RD673 vers Dole, la RD683 vers Montbéliard/Belfort et la RN83 vers Lons-le-Saunier.
- Besançon est à la croisée d'un réseau ferroviaire (TER, TGV) donnant accès à Dijon, à Belfort, à Lons-le-Saunier via la ligne du Revermont, à la Suisse par la ligne des horlogers avec une offre ferroviaire qui mériterait d'être optimisée (peu de report modal). Deux gares majeures sont présentes sur le territoire : une gare TGV excentrée et le pôle d'échange multimodal Viotte.
- GBM est traversé d'est en ouest, le long de la vallée du Doubs, par l'Eurovéloroute 6, réseau cyclable européen.

Un deuxième pôle régional d'emplois et de services

Un pôle attractif :

- GBM se distingue en tant que pôle majeur à l'échelle régionale en termes d'équipements et de services par la présence du CHU, des Universités, des écoles d'ingénieurs (Supmicrotech-ENSMM), du Conservatoire régional, des Musées,
- Avec son aire d'attraction de 250 000 habitants, le Grand Besançon constitue un pôle économique qui offre des compétences humaines et technologiques de haute qualité à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté avec 98 000 emplois (en 2021) ce qui en fait un pôle attractif générant d'importants besoins de mobilités. Il s'agit du second pôle d'emplois après Dijon. A noter que Besançon, Saint-Vit et Ecole-Valentin sont les 3 principaux pôles d'activité et d'emplois de l'intercommunalité.
- Près de 50 % des commerces du département du Doubs sont localisés dans le Grand Besançon répartis principalement sur les communes de Besançon (centre-ville, Châteaufarine), Chalezeule et Ecole-Valentin.

Des emplois essentiellement tertiaires :

- Les employeurs les plus importants sont issus du secteur tertiaire et public : CHU, Ville de Besançon, CCAS, Université de Franche-Comté, ... Le territoire de GBM compte 79% d'emplois dans le secteur tertiaire notamment en matière de services aux particuliers (santé, commerces et service de proximité, loisirs, tourisme).
- GBM est lauréat au dispositif « Territoire d'Industrie » pour asseoir l'emploi industriel à l'international (microtechniques, métallurgie, luxe, horlogerie) avec les EPCI des Portes du Haut-Doubs, Loue Lison, du Pays de Maïche, Plateau du Russey, et du Val de Morteau et pour structurer et développer la filière industrielle sur le territoire. En effet, le taux d'emplois industriels à GBM (16%) est plus faible par rapport à d'autres intercommunalités comme le Pays de Montbéliard Agglomération (37% d'emploi industriel). Cependant, Dijon Métropole a quasiment la même proportion d'emploi industriel que GBM.
- Un pôle avec un riche tissu économique attractif, et un territoire dit "business friendly" pour l'accueil de nouvelles entreprises et pour les conditions de vie au sein de zones d'activités telles que TEMIS ou TEMIS Santé.

Des filières d'excellence (luxe, santé, microtechniques, horlogerie...) diversifiées et positionnées au niveau international

- Le pôle économique situé au sein de l'arc transfrontalier franco-suisse et proche des grandes régions industrielles européennes (Grand Est, Paris, Lyon, Suisse) à forte valeur technologique, offre un mélange d'activités comme les microtechniques, la médecine du futur ou encore des activités d'innovation, qui bénéficient d'une densité de PME-PMI et de proximité avec la Suisse qui permettent leur évolution. La technopôle régionale TEMIS (ZAE, Universités, labo) située à Besançon, spécialisée entre microtechnique et santé, est une belle vitrine de l'économie de GBM et plus spécifiquement de Besançon. A ce titre, certaines entreprises implantées sur le territoire jouent un rôle au niveau national et international : Breitling, Statice, Cryla, Sophysa, Maty.
- Le Pôle des Microtechniques et Luxe & Tech, favorisent les collaborations entre artisans, industriels et chercheurs. Certaines entreprises Grand Bisontines des secteurs de la joaillerie et de la bijouterie possèdent également la Certification Entreprise du Patrimoine Vivant. Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art issus d'un héritage local ont été reconnus sur la Liste Représentative du Patrimoine culturel, immatériel de l'humanité par l'UNESCO en décembre 2020. Le pôle des microtechniques soutient l'innovation de nombreux secteurs dont celui de la santé avec le Cluster Innov'Health ou l'aéronautique avec le Cluster Aeromicrotech.
- De nouvelles filières sont également en développement dans les domaines du numérique et de l'environnement, de la transition écologique, de l'économie sociale et solidaire (avec la maison de l'ESS à Besançon) et de l'économie circulaire avec le réemploi de matériaux dans le domaine du bâtiment et de la logistique qui est un secteur en mutation.

Une Ville Campus où il fait bon vivre

- L'offre universitaire sur Besançon se structure en 3 campus : la Bouloie-Temis, le centre-ville et les Hauts du Chazal.
- De nombreux établissements de formations diversifiées (UFR Marie et Louis Pasteur, Ecole d'ingénieurs, CLA, ISBA, ISIFC...) constituent un écosystème d'excellence de même que les équipements associés comme la future grande bibliothèque universitaire et municipale.
- La commune de Besançon accueille aux alentours de 25 000 étudiants avec une hausse d'environ 5000 étudiants sur 2022-2023 par rapport à 2009-2010.
- Besançon bénéficie en 2025 d'un classement en seconde position des villes universitaires où il fait bon vivre par le magazine l'Etudiant qui compare chaque année 47 villes françaises accueillant plus de 8 000 étudiants au regard de plusieurs critères (offre de formation, accès au logement, offre de transport en commun, accès au professionnel de santé, vie culturelle, sportive et festive).

Une agriculture reconnue

- L'élevage laitier, notamment avec les productions sous AOP comme le comté et le morbier, fait partie des moteurs économiques locaux. Des établissements tels que l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) à Mamirolle ou le lycée agricole à Dannemarie-sur-Crête proposent une offre de formation en lien avec cette filière.
- Même si l'élevage bovin laitier reste dominant (77 % des exploitations), une tendance à la diversification est observée ces dernières années avec une augmentation du cheptel ovin et une forte croissance de l'apiculture.
- L'alimentation locale (circuits courts, maraîchage, restauration collective, ...) est un moteur économique à développer par le biais du Projet Alimentaire Territorial ("PAT) signé en janvier 2020 par 14 partenaires.

La filière bois, un levier économique de GBM

- La filière bois est un pilier de l'économie locale au travers des activités de bois-énergie (source d'énergie), bois d'œuvre (fabrication de matériaux de construction et de menuiserie) et bois industrie (copeaux ou fibres utilisés pour la fabrication de meubles, charpentes, pâte à papier).
- Grand Besançon Métropole concentre le plus grand nombre d'emplois de la filière bois dans le département du Doubs s'expliquant par la richesse forestière (47 % du territoire intercommunal) et l'ancrage historique de certaines industries le long de la vallée du Doubs (papeteries).

Un tourisme à développer en s'appuyant sur les atouts naturels et patrimoniaux de GBM



Citadelle de Besançon (@citadelle.com) et les boucles du Doubs depuis le rempart ouest de la Citadelle (@JGS 25)

De nombreux sites reconnus : un socle patrimonial et naturel

- Les reliefs de GBM ainsi que ses quatre grandes unités paysagères (bordure jurassienne, avant monts et avants plateaux, vallée de l'Ognon) contribuent à l'attractivité touristique du territoire de même que la proximité de la nature et des accès aisés aux sports ou activités de nature et de plein air et des événements tels que Grandes Heures Nature.
- Le développement touristique de GBM est orienté sur l'écotourisme pour faire de Grand Besançon, une destination écotourisme « Montagnes du Jura » et de faire de Besançon, la capitale des Montagnes du Jura en s'appuyant sur son offre culturelle et patrimoniale. La présence d'un patrimoine remarquable y contribue tels que le site UNESCO de la Citadelle et des fortifications Vauban, les 11 sites classés, les 14 sites inscrits et les 213 monuments historiques dont une forte proportion est concentrée dans la Boucle (cœur de ville de Besançon). Au vu de la densité de patrimoine remarquable dans le centre ancien et le quartier Battant-quai Vauban, un Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur est défini (révision en cours) sur ces secteurs.
- Des sites culturels comme la Citadelle, la Cathédrale St Jean et le Musée des Beaux-Arts sont des locomotives touristiques pour GBM.
- La traversée de GBM par l'Eurovéloroute n°6 reliant Nantes à Budapest ainsi que la Via Francigena, chemin de pèlerinage reliant Canterbury à Rome sont des opportunités pour développer le tourisme d'itinérance.
- Du fait de la présence du canal du Rhône au Rhin qui traverse le territoire d'est en ouest, GBM bénéficie du tourisme fluvial avec des haltes fluviales à Besançon, Deluz et Thoraise.

Un territoire qui attire de plus en plus de touristes

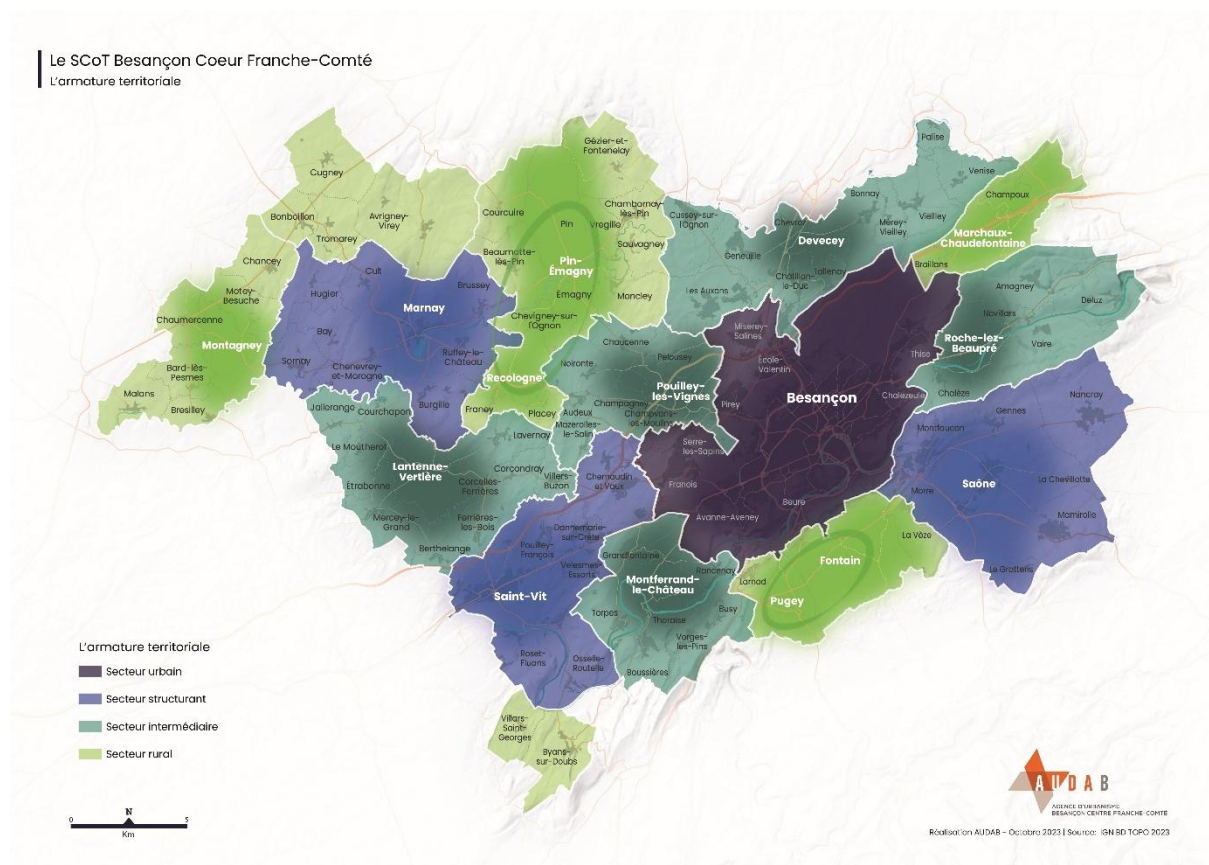
- Les principaux sites touristiques ont globalement tous connu une augmentation de fréquentation sur les dernières années, retrouvant même des fréquentations égales voir supérieures à 2019, dernière année avant la crise du COVID-19. A titre d'exemple, la Citadelle de Besançon premier site touristique franc-comtois, enregistre une hausse de fréquentation de plus de 72% entre 2021 et 2023 (162 695 visiteurs en 2021 et 281 036 visiteurs en 2023).
- Le territoire attire principalement un tourisme local et national avec 78% de touristes français.
- L'emploi touristique est toutefois peu représenté sur le territoire de GBM, il est essentiellement localisé le long de la frontière suisse et dans la partie bourguignonne de la Région.

Enjeux

- Renforcer le rayonnement communautaire via la réalisation de projets structurants et en confortant les fonctions métropolitaines (grands équipements et infrastructures).
- Améliorer les dessertes avec les territoires voisins via les différents modes de transport notamment ferroviaire et routier.
- Optimiser les infrastructures routières pour améliorer la mobilité locale tout en gérant efficacement les flux de transit internationaux.
- Renforcer le rayonnement de GBM via les filières économiques innovantes et développer ses connexions entre les sites et vers l'extérieur.
- Assoir l'image d'un lieu universitaire et de recherche en travaillant sur la structuration de la ville-campus (logements, espaces publics, mobilité).
- Développer davantage les relations entre formation universitaire, recherche, innovation, entrepreneuriat, afin de renforcer les compétences techniques, notamment dans les secteurs de la biologie de la médecine et du développement des procédés de fabrication d'avenir, et créer des emplois.
- Poursuivre une stratégie à l'internationale sur les filières d'excellence en s'appuyant sur les deux technopoles TEMIS Santé, TEMIS Microtechniques.
- Soutenir et accompagner la production agricole labellisée qui participe au rayonnement du territoire (AOP)
- Mettre en valeur l'identité du territoire via des paysages et patrimoines remarquables, facteur d'attractivité touristique mais aussi le grand paysage lié à la qualité de vie favorisant l'éco-tourisme.
- Protéger le patrimoine UNESCO.

2. Une armature territoriale de proximité à construire

GBM, est un territoire de contraste avec un pôle urbain majeur à l'échelle régionale et des centres locaux de plus petite taille. Pour asseoir son développement, l'armature territoriale du SCoT s'est construite sur un maillage en bassins de proximité.



Carte de l'armature territoriale du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté (@AUDAB)

Comment développer un territoire de proximité et s'appuyer sur l'armature territoriale du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté ?

Une stabilité démographique

Un écart démographique important entre la ville de Besançon et les autres communes de GBM :

- Accueillant 198 387 habitants au dernier recensement connu de 2022, la communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) se compose d'une mosaïque de petites et moyennes communes placées sous l'influence directe de Besançon qui compte 120 057 habitants en 2022 soit plus de 60 % de la population totale de GBM. 28 % des communes de GBM (soit 18 communes) accueillent moins de 500 habitants. Avec 90 habitants, la commune de Champoux, située au nord-est de Besançon, est la commune la moins peuplée de la communauté urbaine de Besançon.
- Le rythme de croissance de la population est stable (+0,41%/an) entre 2011 et 2022, soit 800 habitants en plus par an. Besançon a gagné 380 habitants par an sur cette même période. Essentiellement portée par un solde naturel positif ces dernières années, la période 2016-2022 est aussi marquée par une reprise du solde migratoire (0,2%) avec plus d'entrées que de sorties du territoire. La périphérie connaît un ralentissement du rythme de croissance sur la période 2016-2022 par rapport à la ville centre alors que

depuis 1968, les communes de GBM hors Besançon ont multiplié leur population par 3 (27 777 habitants en 1968 et 78 330 habitants en 2022).

- Besançon accueille la majorité des étudiants du territoire du fait de la présence des établissements de formation supérieure dans la ville centre (3 campus). A Besançon, la catégorie des 15-29 ans se maintient autour de 29% soit 34 734 individus en 2022.

Une évolution démographique qui s'inscrit dans les dynamiques nationales de vieillissement de la population

- Comme à l'échelle nationale et régionale, GBM connaît un vieillissement de sa population avec un indice de vieillesse (rapport entre la population des 65 ans et + / population de moins de 20 ans) qui progresse : La population des moins de 60 ans voit sa part dans la population globale diminuer : 79 % en 2011 contre 76% en 2022 tandis que la proportion des plus de 60 ans augmente : 21% en 2011 contre 23,5% en 2022.

Les profils sociaux

- Le profil socio-professionnel des habitants est marqué par une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des personnes sans activité professionnelle (élèves, étudiants et militaires). Toutefois, au regard des migrations résidentielles (entrées et sorties du territoire) dernièrement observées (2021), la catégorie « cadres » présentent un solde négatif (départs > entrées du territoire) alors que les jeunes de 15 à 19 ans représentent un solde positif.
- Besançon accueille les plus forts écarts sociaux.

Une offre de logements différenciée au sein du territoire de GBM

Une offre de logements contrastée entre Besançon et les autres communes

- Les logements locatifs sociaux représentent 17% du parc résidentiel en 2024 de l'agglomération (19 299 logements). 89,7% des logements sociaux sont localisés à Besançon avec 17 315 logements au 1^{er} janvier 2024. La ville de Besançon compte 6 quartiers prioritaires de la ville (QPV) dont 4 historiques (Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils) et deux nouvellement reconnus (Battant et Hauts de St Claude). En 2024, environ la moitié des logements sociaux est située en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), soit 9968 unités. Deux communes comptent plus de 3500 habitants avec une obligation d'offrir 20% de logements sociaux : Besançon et St Vit.
- En dehors de Besançon, l'offre de logements est essentiellement constituée de maisons individuelles, alors que les appartements représentent l'offre majoritaire à Besançon.
- L'offre locative est localisée essentiellement à Besançon avec seulement 62% des résidences principales de la ville centre.

Une production de logements ciblée qui augmente

- Un parc de logements qui s'est multiplié par 1.4 en un demi-siècle sur l'ensemble du territoire quand la population ne s'est multipliée que par 0.3. Les communes périphériques de Besançon sont particulièrement concernées, avec une multiplication par 4 de leur parc, marquant un phénomène de périurbanisation qui s'est accru à partir des années 90.
- Sur une période plus courte (2013-2024), la construction de nouveaux logements s'est accélérée entre 2013 et 2020 puis tend à ralentir à partir des années 2020 (environ 870 logements/an en moyenne sur les 4 dernières années).

Un parc de logements anciens touché par la vacance

- La part de logements vacants tend à stagner depuis 2016. L'observation plus fine de l'évolution de la vacance sur le parc privé depuis 2020 montre une légère réduction sur le bassin urbain portée par la réduction de la vacance à Besançon. Cependant, la tendance est inversée sur les bassins structurant et intermédiaire où la vacance semble augmenter. Toutefois, la vacance structurelle (+ de 2 ans) a augmenté entre 2020 et 2023 sur la majorité des bassins, seul le bassin rural a vu sa vacance structurelle se résorber.

Un parc de logements en partie sous-occupé

- L'analyse de l'adéquation du parc de logement avec les besoins des ménages montre que plus de 40% du parc de résidences principales est fortement sous occupé et que cette tendance s'accroît dans le temps. Le desserrement des ménages ainsi que le vieillissement de la population sont les deux causes principales. La sous-occupation est moins importante à Besançon qu'à l'échelle GBM.
- L'offre de logements seniors est principalement située sur le bassin urbain et notamment à Besançon.

L'accueil des gens du voyage en cours de structuration

- Deux terrains familiaux ont été récemment aménagés à Besançon (2025), et plusieurs projets sont à l'étude.
- Une aire de grand passage est en cours de procédure à Champagny/Chemaudin-et-Vaux.

Une forte dépendance à la voiture qui tend à évoluer notamment dans le périmètre de Besançon.

Des infrastructures contraintes du fait du relief

- Le développement des infrastructures est contraint par la géographie sur le territoire de GBM, il emprunte les axes des rivières et des axes historiques. Il laisse ainsi peu de place aux modes de déplacements actifs et transports en commun.

Des offres en transport en commun routiers et ferroviaires avec une accessibilité différenciée sur le territoire de GBM

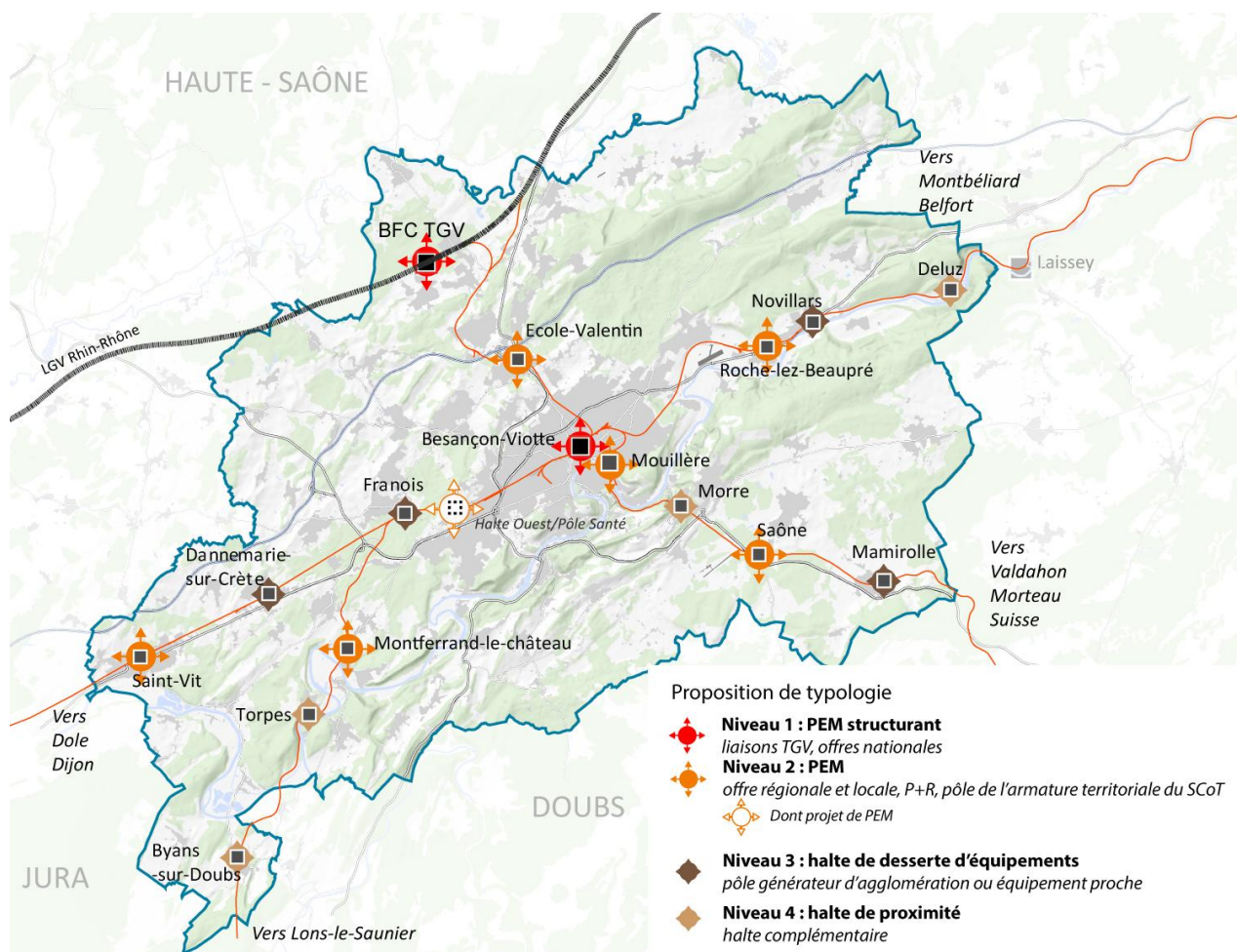
- Constitué d'un réseau régional Mobigo et d'un réseau local Ginko, la fréquentation du réseau est en hausse, avec un tarif attractif sur les lignes régionales (Besançon <> Vesoul, Besançon <> Pontarlier, Besançon <> Gray). Sur Besançon l'accessibilité aux transports en commun est de qualité avec un fort potentiel de développement en dehors de la ville centre car à ce jour les fréquences et horaires ne permettent pas un report modal optimal vers les transports en commun pour les habitants des communes périphériques.
- La fréquence des trains varie considérablement selon les branches ferroviaires (jusqu'à 30 A/R pour Dijon, 6 A/R en direction de Lons-le-Saunier, ...). Les horaires des trains sont globalement adaptés aux heures de travail, ainsi qu'aux horaires des écoles. Toutefois, en périodes creuses, peu d'horaires sont disponibles sur les lignes.
- L'utilisation des gares est très hétérogène au sein du territoire et fortement dépendante de l'offre de services notamment avec 2 millions de voyageurs en gare Viotte, 650 000 voyageurs en gare Besançon Franche-Comté TGV et 125 000 à St Vit (SNCF – 2019). Le fort développement du pôle « santé » (CHU, Témis Santé) à Besançon ces dernières années a ravivé l'intérêt pour un projet de halte ferroviaire à l'ouest de Besançon le long de la ligne TER Besançon <> Dijon.

Un réseau de pistes cyclables en cours de développement

- En 2025, 400 kilomètres de voies cyclables sont répertoriés. Les aménagements cyclables et l'offre en stationnement vélo sont principalement concentrés à Besançon.
- Le schéma directeur cyclable actualisé en 2023 concourt au développement des aménagements cyclables (18 itinéraires structurants et 170 itinéraires secondaires), des stationnements cyclables (box fermés et sécurisés, arceaux vélos) et de la signalétique.

Des aménagements favorables au développement du covoiturage et à la multimodalité

- La pratique du covoiturage se développe avec 12 aires de covoiturage répertoriées en 2025, principalement localisées aux croisements des grands axes d'accès à Besançon, par exemple l'aire d'Ecole-Valentin au niveau de l'accès autoroutier.
- Un réseau de 6 parking-relais (P+R) est implanté aux portes de Besançon offrant un rabattement en bus par les lignes à niveau élevé de services (LIANES) et tramway vers le centre-ville.



Carte des pôles d'échanges multimodaux de GBM – Plan de Mobilité (@AUDAB)

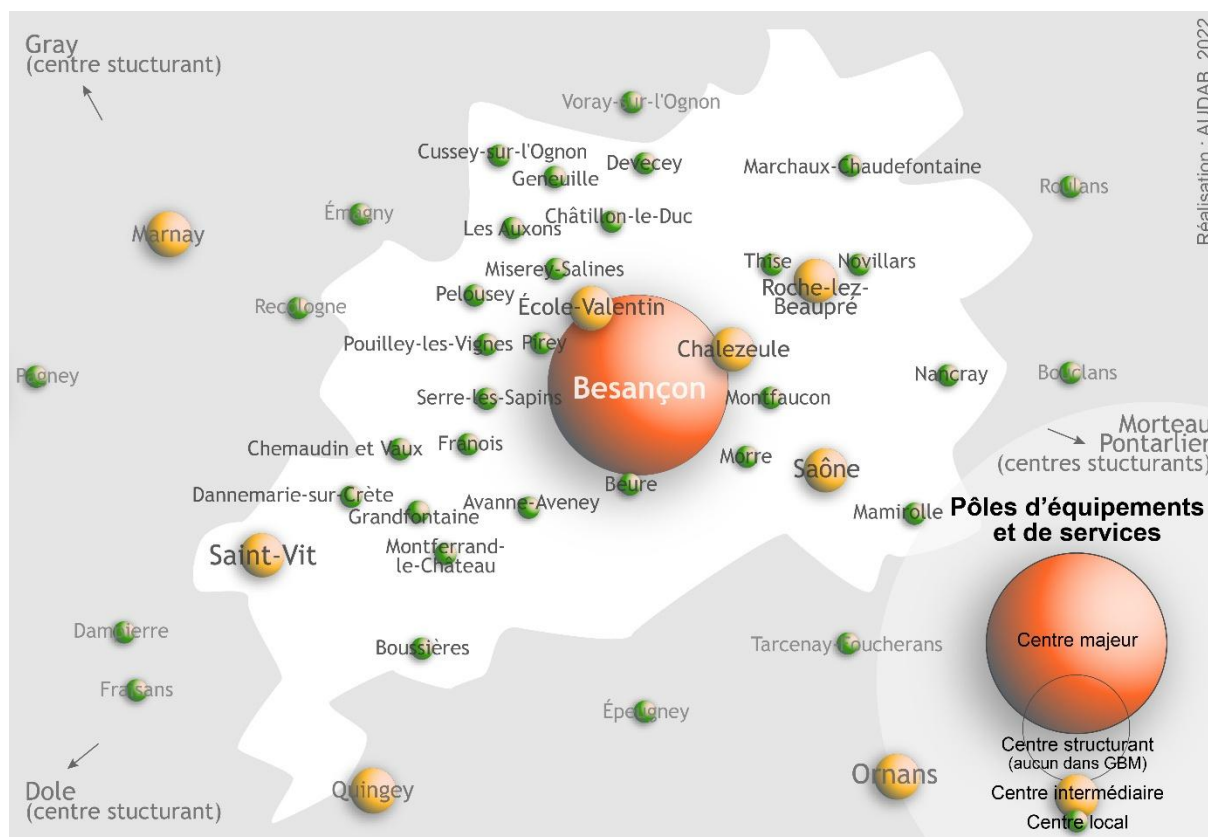
Des modes de déplacements différenciés entre Besançon et les communes de la périphérie

- L'organisation urbaine de GBM est marquée par une forte centralité de Besançon dans un contexte rural. Cette organisation génère de nombreux motifs de déplacements. A l'échelle de GBM, plus de 9 personnes sur 10 se déplacent quotidiennement, cela représente environ 660 400 déplacements journaliers.
- Les déplacements entre les communes se font majoritairement en voiture (92%). Les déplacements au sein des communes sont plus équilibrés, 52% se font en voiture. (Enquête mobilité des ménages, EMD 2018)
- Les modes de déplacements sont très différenciés selon le lieu de domicile. En dehors de Besançon la voiture est le moyen de déplacement le plus utilisé, les transports en commun représentent moins de 10% des déplacements. A Besançon, 34% des déplacements se font en voiture selon l'EMD 2018, tendance à la baisse ces dernières années, notamment avec les aménagements dédiés aux mobilités actives.

Les flux logistiques, un besoin en développement

- Avec les aménagements des rues piétonnes, notamment en centre-ville de Besançon, se pose la question des accès livraison, et émerge le besoin d'espaces dédiés à la logistique urbaine.
- Les flux d'approvisionnements entrants et sortants sont nécessaires au fonctionnement du tissu économique commercial, du petit commerce, et des activités d'artisanat (réception des marchandises), comme des activités d'entrepôts et de commerces de gros.
- Les livraisons sur le dernier kilomètre notamment au centre-ville de Besançon qui s'organisent notamment avec de la livraison vélo permet de répondre à des enjeux de congestion urbaine, de pollution atmosphérique et de stationnement sur l'espace public.

Un maillage d'équipements bien réparti et de services, de commerces, d'entreprises artisanales, plus disparate.



Carte des pôles d'équipements et de services de GBM (@AUDAB)

Une offre commerciale centrée à Besançon, Ecole-Valentin et Chalezeule

- 70% des commerces de Grand Besançon Métropole sont concentrés sur la ville de Besançon (centre-ville, Châteaufarine), Ecole-Valentin et Chalezeule. Les pratiques de consommation s'orientent vers les grands centres commerciaux. Des pôles commerciaux secondaires au sein de la ville centre (St Ferjeux, Nef des métiers), et également à St Vit et à Saône complètent l'offre commerciale.
- Le commerce du centre-ville de Besançon est fragilisé. Le centre-ville de Besançon bénéficie du programme « Action Cœur de Ville » depuis 2017 qui est entrée dans sa phase 2 en 2025 (élargissement du périmètre d'intervention aux rues de Dole, Vesoul et Belfort).
- L'essor du e-commerce nécessite de structurer la logistique urbaine et notamment la livraison du dernier km avec un développement très fort de la livraison de colis.

Une diversité des implantations artisanales, en ZAE et dans le tissu mixte

- 1491 établissements relèvent de l'artisanat soit 4 % des établissements de GBM dont 64 % relèvent de la sphère « commerces et services aux particuliers » et 25 % de la sphère « BTP et Immobilier » (gros œuvre et second œuvre). Concernant la répartition géographique de l'activité artisanale, plus de la moitié des établissements sont localisés sur le secteur Besançon-Avanne-Aveney-Beure.
- GBM dispose d'environ 114 ha de ZAE à aménager pour répondre à la demande en matière d'activité « Industrie, petite industrie et artisanat » afin de disposer de 1 400 ha.
- La volonté est de développer des bâtiments multi occupant (en accession et en location) offrant le cas échéant des services partagés et pouvant se localiser en dehors des ZAE dans les dents creuses et sur des sites en friche.

Un accès au numérique en cours de déploiement

- Le déploiement de la fibre optique est effectif au 31 décembre 2025 sur l'ensemble de GBM concernant 98,5 % des logements.
- Le déploiement de la fibre dans le centre-ville de Besançon s'est opéré par enfouissement sur l'ensemble du secteur sauvegardé, limitant ainsi l'impact sur le patrimoine historique.

Une offre équilibrée pour les équipements de proximité, une concentration des équipements de santé sur Besançon :

- D'importantes disparités spatiales concernant les établissements de santé, avec une répartition sur le territoire très hétérogène et concentrée sur l'ouest de Besançon. En effet, plus de 70% des équipements de santé (tout établissement, service de santé, sanitaires, pharmacies) sont implantés à Besançon.
- Les infrastructures scolaires sont réparties de façon homogène sur le territoire. Certaines communes ont opté pour un rapprochement des écoles (Regroupement pédagogique intercommunal) comme les communes de Fontain, Pugey et La Vèze.
- Une majorité des communes de l'agglomération sont pourvues d'au moins une salle polyvalente, seules 9 communes n'en disposent pas.
- L'offre en équipements sportifs est équilibrée. Seules 5 communes, n'en possèdent aucun.

Enjeux

- Produire du logement en s'appuyant sur l'armature urbaine du SCoT structurée en bassins de proximité (urbain, structurant, intermédiaire et rural).
- Organiser des parcours résidentiels complets en prenant en compte le vieillissement de la population et le desserrement des ménages
- Diversifier l'offre, notamment en typologie, selon les spécificités des bassins de proximités et en proposant d'autres formes bâties plus denses qui s'insèrent dans le tissu existant.
- Inciter au réinvestissement du parc ancien et/ou vacant avant de produire de nouveaux logements.
- Développer l'offre de logements sociaux en dehors de Besançon.
- Accompagner la réhabilitation thermique des bâtiments.
- Poursuivre l'accueil des gens du voyage (terrains familiaux, aire de grand passage).
- Renforcer l'intermodalité avec :
 - Le développement de la diversité et la fréquence de l'offre de mobilité.
 - L'aménagement de l'accessibilité aux pôles de transports en commun.
- Intégrer les besoins liés à la logistique urbaine (dernier km vers la ville centre).
- Créer une halte ferroviaire au pôle santé dans le secteur ouest de Besançon et un pôle d'échange multimodal dans ce secteur.
- Mailler l'offre d'installation des petites entreprises sur le territoire en proposant des solutions d'installation sur des sites en dents creuses, des friches, des bâtiments vacants.
- Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville de Besançon en s'appuyant sur le dispositif Action Cœur de Ville.

3. Un territoire engagé vers la sobriété

Comment inscrire le développement urbain de Grand Besançon Métropole dans un paysage et une formation géologique singulière ?

Un paysage singulier

4 grandes unités paysagères structurent le paysage et le développement urbain

- Le territoire de GBM se distingue par une diversité paysagère remarquable, alliant reliefs parfois mouvementés, vallées et vastes plateaux. Cette richesse géographique façonnée par les cours d'eau, constitue un cadre de vie privilégié, où la proximité et l'accès à la nature favorise le bien-être et la qualité de vie des habitants.
- Un sentiment d'appartenance aux différentes unités paysagères (« habiter le plateau ») :**
 - Le Premier Plateau**, marqué par un relief karstique avec dolines et lapiaz.
 - La Bordure Jurassienne**, caractérisée par ses chaînons parallèles et ses pentes abruptes largement boisées.
 - Les Avant-Monts et Avants-Plateaux**, crêtes boisées et vallées agricoles offrant un potentiel de développement.
 - La Vallée de l'Ognon**, relief plus doux, favorable à l'agriculture et à l'implantation de bourgs.

PLUi GBM : Diagnostic agricole et forestier
Carte des unités paysagères

Unités paysagères

- La Vallée de l'Ognon
- Avants-Monts et Avants-Plateaux
- La Bordure Jurassienne
- Le Premier Plateau

Limites territoriales

- Périmètre de GBM

Occupation du sol

- Bâti
- Hydrographie
- Forêt

Voie ferrée

- LGV
- Voie ferrée principale

Réseau routier

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire

0 5 km

AUDAB - avril 2025
Sources : IGN BDTOPO - DREAL BFC

AUDAB
AGENCE D'URBANISME
DE BESANCON CENTRE FRANCHE-COMTE

Carte des unités paysagères de GBM - Atlas des Paysages de Franche-Comté (@AUDAB)

Un paysage agricole et forestier diversifié

- Une nature des sols (marnes et formations karstiques) de Grand Besançon Métropole qui influence les pratiques agricoles et la couverture forestière.
 - Les zones karstiques du Premier Plateau et de la Bordure jurassienne sont occupées par une agriculture principalement axée sur l'élevage bovin.
 - Les Avants-Monts et Avants-Plateaux présentent une mosaïque de prairies, de cultures et de massifs forestiers.
 - La vallée de l'Ognon, avec ses terrains alluviaux riches et humides, permet une agriculture orientée vers la polyculture céréalière (maïs, blé, orge), où la forêt occupe une place moins dominante.

Des vues offertes depuis les belvédères et les 7 collines

- Plusieurs belvédères offrent une vue à 360° sur le territoire de GBM : belvédères de Montfaucon, de la Dame Blanche, ...
- De nombreux points de vue liées à la citadelle de Besançon (patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008) et sur la ville depuis les 7 collines de Besançon (Chaudanne, Bregille, ...)



Panorama depuis Montfaucon (©Arthur Remy Urbanisme & Paysage, 2022).

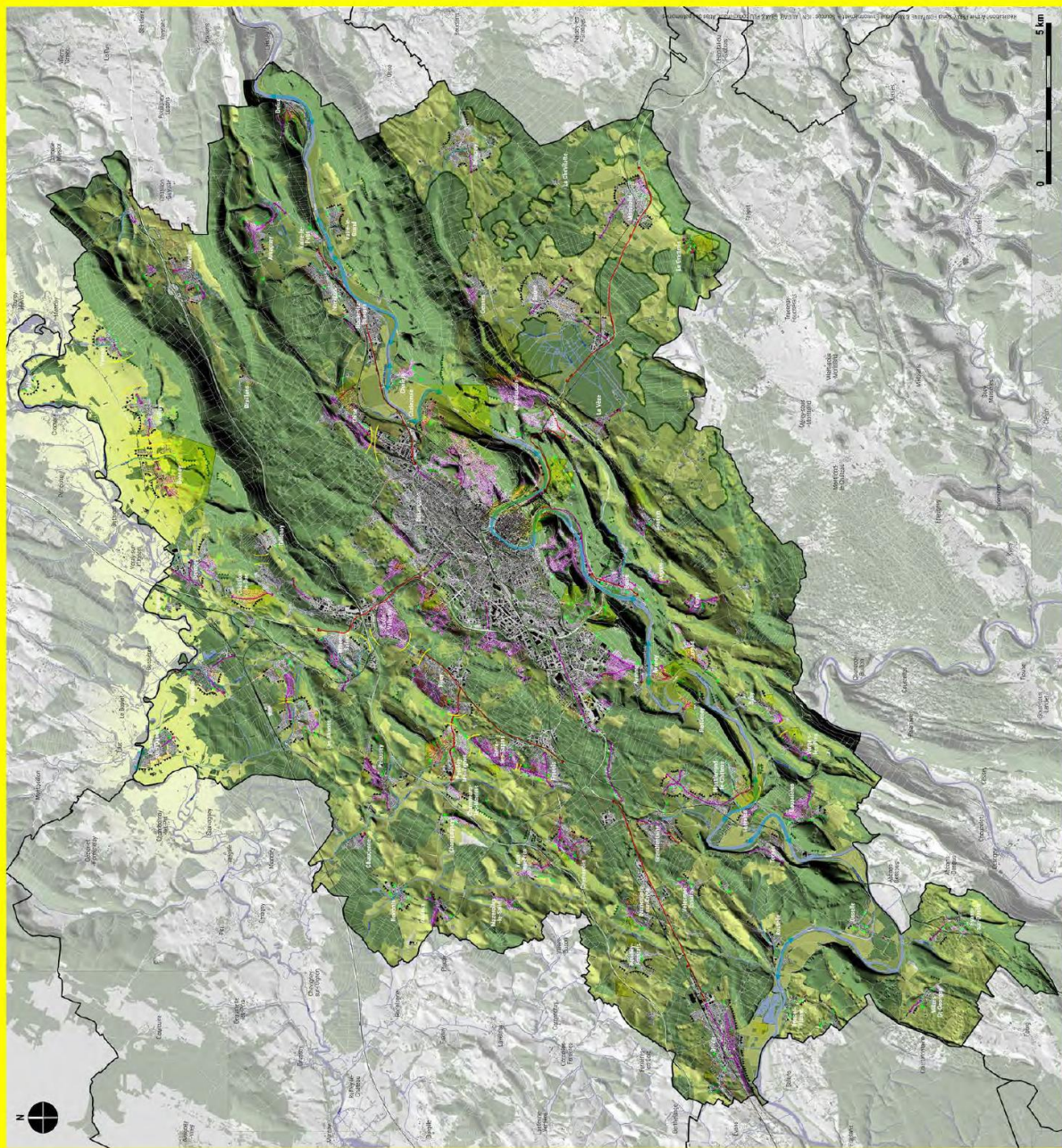
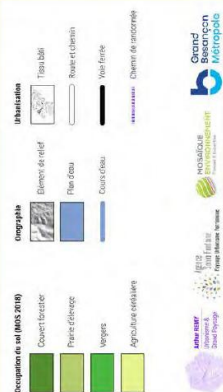
D. La préservation des éléments inscrits au titre de la charpente paysagère : les singularités et valeurs communes des paysages de l'agglomération.

La gestion de l'ouverture et de l'intensification des pratiques agricoles dans la vallée de l'Argonne

La gestion de la déprise agricole qui, particulièrement sur la Bordée-Jurassienne et les secteurs en pente, modifient l'usage d'un territoire

La gestion de la diversité laitière et l'accompagnement des éleveurs face à la concurrence

L'inscription des constructeurs vis-à-vis des secteurs sensibles pour les paysages (parcs, cotaux, etc.)

[illegible]

Un patrimoine local à préserver

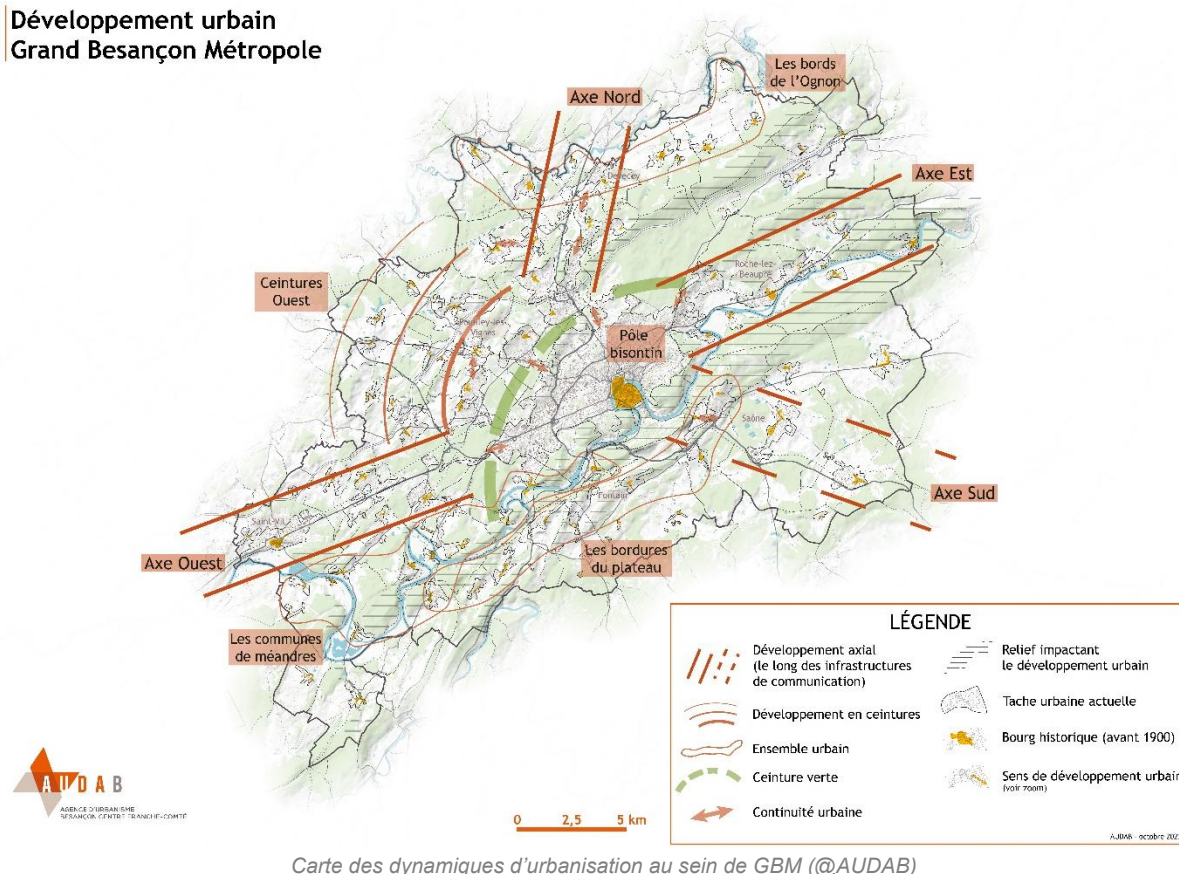
- Les 970 éléments bâtis patrimoniaux sur le territoire de Grand Besançon Métropole mettent en lumière une grande diversité typologique et patrimoniale en complément des sites patrimoniaux remarquables constitués de 213 monuments historiques connus et protégés et des bâtiments ayant le label « Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) ».
- Ce patrimoine reflète les grandes caractéristiques architecturales et historiques du territoire, allant de bâtis d'envergure au petit patrimoine (forts, villas, fermes comtoises, cabordes, mairie-lavoirs, ...).



Caborde des Montboucons à Besançon (@JGS25) ; mairie-lavoir à Marchaux-Chaudefontaine, ferme à pont de grange à Mamirolle – secteur Le Gratteris (@AUDAB)

Une urbanisation récente qui s'affranchit du paysage

- Une urbanisation qui s'étend vers les coteaux, notamment à Besançon avec une urbanisation qui touche les collines. L'extension des surfaces urbanisées s'est opérée sur des vergers ou en lisières forestières. Ces nouvelles emprises bâties ont fragmenté l'accès aux berges et aux cours d'eau notamment le Doubs.
- Le développement de lotissements ne tient pas toujours compte des formes urbaines existantes.
- Les activités économiques ont tendance à se relocaliser à proximité des infrastructures et en particulier des accès autoroutiers (Parc de l'Echange à Chemaudin-et-Vaux, future zone d'activité à Marchaux-Chaudefontaine)
- 9 entrées de ville et d'agglomération ont été identifiées comme stratégiques à l'échelle de GBM : les entrées de ville liées aux activités économiques (zones commerciales de Châteaufarine et Chalezeule) ; les entrées de ville faisant un lien entre la première couronne et le centre-urbain (Pirey <> Besançon, Ecole-Valentin <> Besançon) ; les entrées de ville et le rapport aux vallées (Beure-Besançon ; Morre-Besançon) et les entrées d'agglomération (Mamirolle-Saône, Novillars-Besançon et Franois-Pirey).



Carte des dynamiques d'urbanisation au sein de GBM (@AUDAB)

Un paysage qui se modifie en fonction du changement des pratiques agricoles

- La forêt gagne du terrain modifiant le paysage des vallées depuis l'abandon de la viticulture.
- L'intensification agricole, et l'extension des exploitations génèrent une baisse du nombre d'exploitations (- 32 % entre 2010 et 2020) alors que la production agricole en 2020 a augmenté de 10,8% (calculée à partir du produit brut standard PBS).

Une urbanisation qui prend en compte les risques :

- Du fait de l'histoire géologique du territoire et notamment de l'héritage d'un contexte karstique plusieurs risques sont à prendre en compte : inondation, karstique, glissement de terrain, éboulement, zone argileuse.

Une prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des ZAE

- Les ZAE totalisent une surface de 1 400 ha, dont 9% sont en projet. La volonté est d'encadrer le développement et la restructuration des ZAE par une Charte environnementale.

Enjeux :

- Définir une urbanisation qui prenne en compte le paysage, la connexion aux rivières notamment du Doubs et de ses berges, l'identité communale, les risques naturels.
- Retrouver les clés du paysage :
 - Préserver les coteaux de l'urbanisation.
 - Identifier les belvédères et les mettre en valeur.
 - Conserver davantage les vergers et les lisières.
 - Revaloriser les entrées de ville « stratégiques » du territoire.
- Retrouver un espace de transition entre urbanisation et zones agricoles et forestières utiles à la gestion des eaux de ruissellement, à la gestion des inondations, aux continuités faunes flores, aux réservoirs de biodiversité.
- Maintenir un équilibre entre espaces agricoles, forestiers et urbains.
- Intégrer les questions environnementales et paysagères dans le développement des zones d'activité et accompagner le développement local et rural et l'installation des artisans.

Comment accompagner la résilience du territoire face au changement climatique ?

La préservation des milieux et des ressources

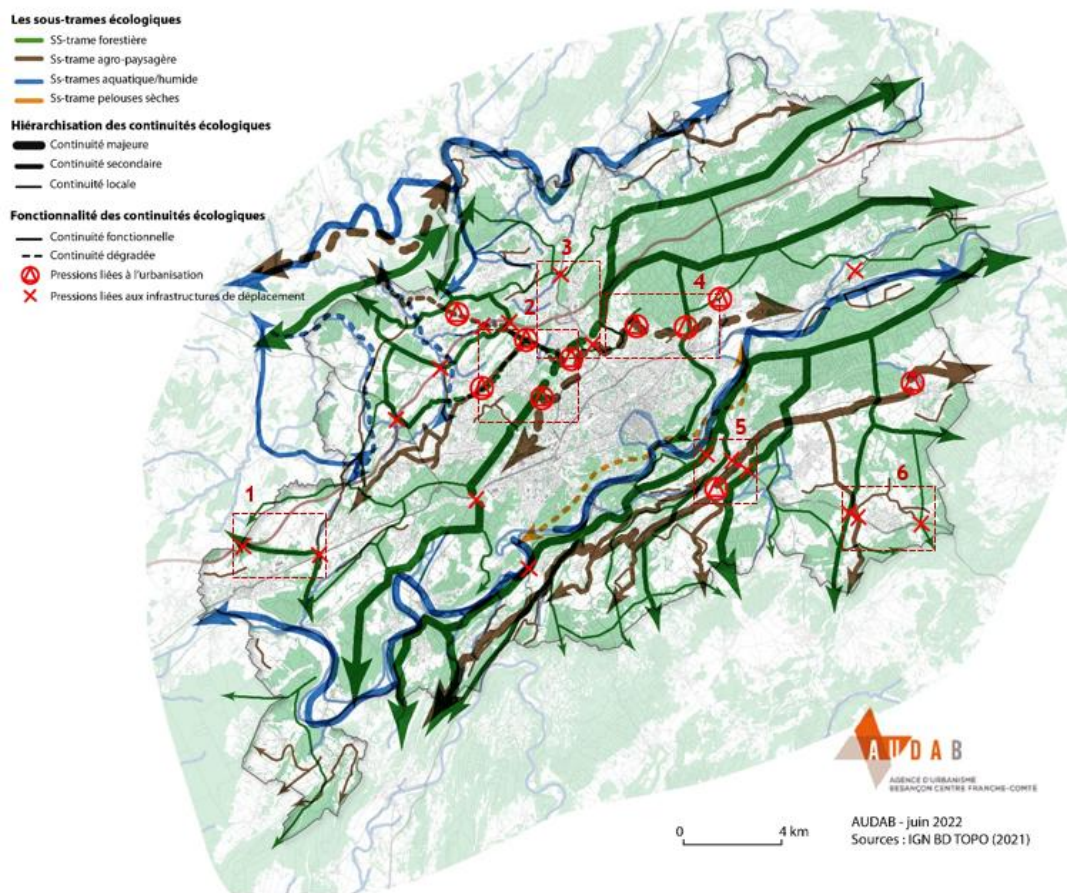
Une occupation du sol donnant une place importante au milieu forestier

- GBM s'étend sur 528,6 km², en 2023 :
 - La forêt recouvre 46% de la surface de GBM
 - L'agriculture recouvre 33% de la surface de GBM
 - La surface artificialisée représente 16% de la surface de GBM
 - Les espaces naturels recouvrent 5% de la surface de GBM

Des milieux naturels multiples, identifiés et gérés dont l'activité humaine peut en fragiliser la qualité

- Des périmètres de protection existants (EIE 2025) :
 - Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) avec 3 grands types de milieux concernés : Les falaises, corniches et pelouses calcaires (biotope d'oiseaux de milieux rocheux et de flore patrimoniale), le long de la vallée du Doubs et sous la Dame Blanche ; Les grottes, mines et greniers (sites de mise bas, d'hivernation ou de transit des chauves-souris), les ruisseaux de tête de bassin (habitat de l'écrevisse à pattes blanches).
 - Les réserves biologiques intégrales (RBI) de la Dame Blanche et une à l'étude sur la commune de Besançon.

- Des outils de gestion :
 - Les sites Natura 2000 représentent 3 400 ha soit 6,5 % du territoire grand bisontin, dont une grande partie à l'est de la ville de Besançon avec un projet d'extension du site de la Moyenne vallée du Doubs sur l'ouest du territoire.
 - 4 espaces naturels sensibles recensés sur le territoire de Grand Besançon Métropole, représentant une superficie de 954 ha soit 1,8 % du territoire.
- Des outils d'inventaires :
 - 33 ZNIEFF de type 1, et 5 ZNIEFF de type 2 soit 14,4 % du territoire. Les plus grandes surfaces concernent des forêts (Chailluz, forêts de pente de la vallée du Doubs), des zones humides (marais de Saône) et des pelouses sèches (collines bisontines, pelouse de la Corne).
 - Un inventaire des mares et milieux humides avec 2 644 ha de milieux humides ont été identifiés, soit 5 % du territoire notamment au cœur des méandres du Doubs et le long des affluents de l'Ognon. Le territoire accueille également des milieux humides plus isolés. Le plus emblématique et remarquable est le marais de Saône, d'une superficie de 800 ha, il alimente en eau potable une partie de Besançon.
 - L'Atlas de la biodiversité de Grand Besançon Métropole recense 17 habitats différents sur le territoire dont certains présentent un intérêt patrimonial (au titre de la directive européenne Faune – Flore – Habitat), en raison de leur caractère rare, menacé ou représentatif.
- Les continuités écologiques :
 - La Trame verte et Bleue du SCoT déclinée et affinée à l'échelle de GBM identifie des continuités écologiques majeures dans la vallée du Doubs, au niveau des massifs forestiers de Chailluz/Dame Blanche ; vers la vallée de l'Ognon plus au nord, sur les communes de Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille et les Auxons.
 - 6 secteurs à enjeux appellent à des actions spécifiques et prioritaires pour restaurer les continuités écologiques. Dans ces secteurs, la continuité écologique est dégradée par l'urbanisation continue et le réseau d'infrastructures limitant les déplacements de la faune :
 - St Vit/Dannemarie-sur-Crète ;
 - Pouilley-les-Vignes/Serre-les-Sapins/Pirey/nord-ouest de Besançon ;
 - Nord-est de Besançon, Ecole-Valentin, Miserey-Salines/Les Auxons/Châtillon-le-Duc/Tallenay ;
 - Besançon/Chalezeule/Chalèze/Thise ;
 - Morre/Fontain ;
 - Mamirolle/Saône.



Carte des continuités écologiques (trame verte et bleue) au sein de GBM (@AUDAB)

Un réseau de rivière et d'eau important et vulnérable

- Le territoire de Grand Besançon Métropole dispose d'importantes ressources en eau souterraine du fait de sa situation, au-dessus de deux principaux aquifères, et traversé par deux aquifères alluvionnaires et un aquifère profond.
- Les masses d'eau souterraines affleurantes ont un mauvais état chimique et sont impactées par une pollution aux pesticides.
- Le changement climatique aura potentiellement des effets sur le régime hydrique et la pluviométrie, entraînant des étiages potentiellement plus sévères et des capacités de dilution diminuées.
- De nombreuses pertes hydrologiques en surface au profit des écoulements souterrains sont observés en milieu karstique. Le territoire est vulnérable à la sécheresse et parfois exposé à des phénomènes de crues importants du fait du relief.

Une ressource en eau potable à préserver et des eaux usées à traiter notamment en milieu karstique

- GBM possède 87 réservoirs sur son territoire. La diversité des approvisionnements, rivières, nappes, karst, limite à ce jour le risque de l'impact environnemental.
- 37 stations d'épuration sont présentes sur le territoire de GBM dont 15 sont non conformes en 2023. Des travaux sont en cours de réalisation et de mise aux normes notamment pour préserver les milieux karstiques (Pugey, Mamirolle, ...).

Une forêt aux multiples fonctions, menacée par le changement climatique

- La forêt offre de nombreux bénéfices, tant sur le plan économique qu'environnemental. Elle joue aussi un rôle social et récréatif grâce aux diverses activités de loisirs qu'elle permet. Il ne faut pas oublier son importance dans le cycle de l'eau, sa contribution à la qualité de l'air ainsi que son action contre les îlots

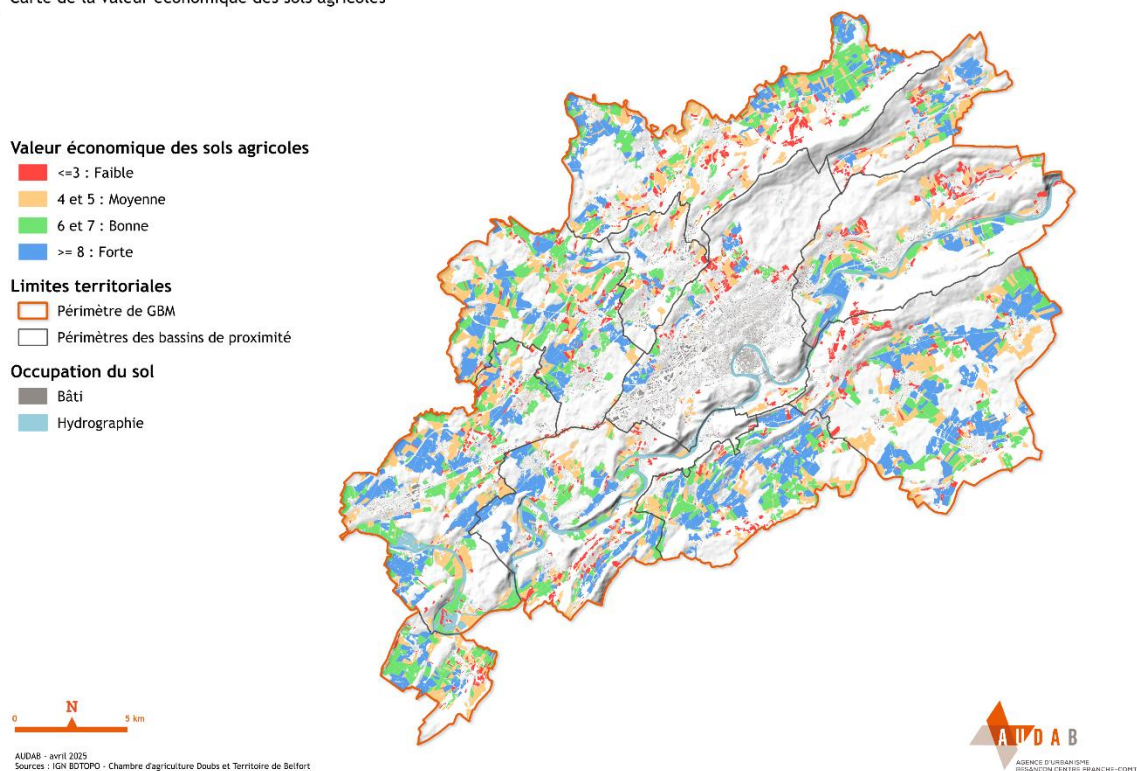
de chaleur. Elle joue également un rôle en matière de stockage de carbone mais avec une perspective de diminution du potentiel de stockage dû à l'impact du changement climatique.

- Le territoire se caractérise par une activité forestière significative dans un territoire urbanisé. En-effet, bien que GBM soit le territoire le plus urbanisé du département, l'emploi lié à la forêt y reste notable.
- Incendies, sécheresses prolongées, tempêtes, attaques de ravageurs (comme les scolytes) et propagation de maladies affaiblissent ces écosystèmes. 11 jours de risque incendie fort sont envisagés sur GBM en 2050.

Un territoire agricole à préserver

- L'élevage bovin laitier reste dominant (74 % des exploitations) avec une valorisation en fromages AOP (Comté, Morbier), bien que le nombre de vaches ait légèrement diminué, au profit d'une diversification (ovins, porcs, volailles). Les prairies et fourrages représentent 70 % des surfaces cultivées dédiées à la production fromagère AOP au lait cru de vache. La culture céréalière complète cette mosaïque agricole, notamment dans la vallée de l'Ognon, secteur stratégique à haute valeur agronomique.
- Le changement climatique en particulier la sécheresse des sols, constitue une menace croissante pour les productions végétales.

PLUi GBM : Diagnostic agricole et forestier
Carte de la valeur économique des sols agricoles



Carte de la valeur économique des sols agricoles au sein de GBM (@AUDAB)

Des circuits courts en développement

- Les circuits courts représentent 1,45% de la consommation alimentaire sur GBM (contre 2,1 % à l'échelle nationale). 23 % des exploitations pratiquent les circuits-courts.
- Signé en janvier 2020 par 14 partenaires, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Besançon Métropole, engage l'ensemble des acteurs locaux, à tous les niveaux de la filière agroalimentaire, pour produire, transformer et consommer localement. Il se fixe pour objectif d'atteindre 10 % des aliments consommés produits localement.

La préservation des personnes au regard des risques naturels et technologiques

Une exposition aux nuisances diverses

- Il est constaté une augmentation de la température notamment dans les quartiers denses créant des îlots de chaleur urbains.
- Une diminution importante des émissions des polluants atmosphériques est constatée entre 2010 et 2022, semblable à l'échelle régionale et notamment une baisse plus notable des émissions d'ammoniac (polluant gazeux qui se forme notamment lors d'épandages d'engrais azotés). Les habitants à proximité des infrastructures sont néanmoins les plus exposés. La modélisation des concentrations de polluants atmosphériques issues des données ATMO 2020 montre que les émissions sont principalement localisées le long des axes routiers majeurs : avenues aux abords du centre-ville bisontin, boulevards bisontins, A36, RN57, RD 67, RD 75 et RD 70.
- Une baisse des émissions de GES de 19 % est constatée entre 2008 et 2022. Les secteurs de l'énergie, du tertiaire et du résidentiel ont vu leurs émissions de GES diminuées de respectivement 33 %, 44 % et 44 % sur cette période. Les secteurs des transports non routiers (+54 %) et des transports routiers (+4 %) représentant 51 % des émissions de GES en 2022 ont augmenté leurs émissions durant cette période. Géographiquement il y a une corrélation importante entre des émissions élevées de GES et le passage des axes routiers et la présence d'activité économique.
- La principale source de bruit pour GBM est le réseau routier, 14 595 habitants soit 7,3 % de la population sont exposés à un bruit soit au-dessus du seuil Lden, selon la cartographie bruit du 23 avril 2024. Besançon est la commune la plus affectée par le bruit. 16 zones de bruit ont été identifiées au Plan de prévention d'exposition au bruit.

Une exposition aux risques qui évolue avec le changement climatique

- Les risques inondation (PPRI du Doubs et de l'Ognon) et les risques de mouvement de terrain notamment lié au contexte karstique du territoire ont tendance à s'accroître avec une évolution des précipitations et des périodes de sécheresse, et des phénomènes météorologiques qui sont susceptibles de se multiplier.
- La gestion des eaux pluviales est un sujet structurant avec le développement d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle de GBM pour limiter à la fois les risques de ruissellement mais également pour éviter les apports dans les stations d'épuration et limiter ainsi la capacité de traitement.
- Le risque de feux de forêt et de chutes d'arbres est voué également à progresser avec l'augmentation des jours de sécheresse et l'augmentation de l'évapotranspiration.
- L'évolution des aléas naturels pourrait avoir un impact sur les installations classées pour l'environnement (ICPE) et les sites SEVESO. Deux établissements SEVESO seuil haut sont présents sur le territoire de GBM : dépôt de gaz à Deluz et le dépôt de pétrole brut à Gennes. Depuis 2009, ils font l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

Des besoins énergétiques en augmentation contenue par une progression de la production énergétique renouvelable locale

- La consommation énergétique du territoire reste assez stable (- 5 % : 4 783 GWh en 2022 contre 5 024 GWh en 2008) par rapport aux diminutions observées à l'échelle régionale et départementale (-11% à l'échelle régionale et - 13 % à l'échelle départementale). Toutefois, l'ensemble des modes de transport a connu une hausse des consommations énergétiques sur cette période et notamment la plus forte hausse est liée aux poids-lourds.
- Une augmentation (x4) de la production des ENR est constatée sur la période 2009-2020. En 2020, la production d'ENR sur GBM était de 407 GWh soit 7,2% de la consommation d'énergie. Un potentiel de doublement de la production ENR est identifié à l'horizon 2030. Les plus gros gisements identifiés sont le bois énergie, la valorisation des déchets, le photovoltaïque, et l'aérothermie.

La valorisation du recyclage et du réemploi

Une maîtrise du recyclage et de la valorisation des déchets et une diminution de la production de déchets résiduels :

- La production de déchets est faible et diminue progressivement avec une baisse de 37% du poids des ordures ménagères résiduelles entre 2008 et 2024. En 2024, les habitants de GBM ont produit en moyenne 132kg de déchets résiduels (en 2024 la moyenne nationale était de 249kg/habitant selon l'ADEME).
- L'intégralité des ordures ménagères est acheminée à l'usine d'incinération. En 2024, 38 246 tonnes de déchets ont été traités par l'usine d'incinération de Besançon (quartier Planoise) avec une valorisation énergétique par la combustion des déchets alimentant le réseau de chaleur en cours de déploiement.
- La collecte des déchets recyclables est importante ainsi que le recyclage. En 2024, 12 896 Tonnes de déchets ont fait l'objet de tri dont 72,9% acceptés dans des filières de recyclage.
- Le territoire est bien pourvu en déchetteries, 9 déchetteries sont installées sur le territoire de GBM. Les différentes stations de tri (verre et recyclables) ont été renouvelées au centre-ville et 51 conteneurs dédiés à la collecte des cartons ont été installés depuis 2024.

De nouvelles filières de réemploi

- La filière du réemploi est en cours d'organisation notamment à travers le chantier pilote de l'Arsenal pour le réemploi des matériaux du bâtiment et la mise en place d'une matériauuthèque pour assurer le stockage et la gestion des flux de matériaux.

Enjeux :

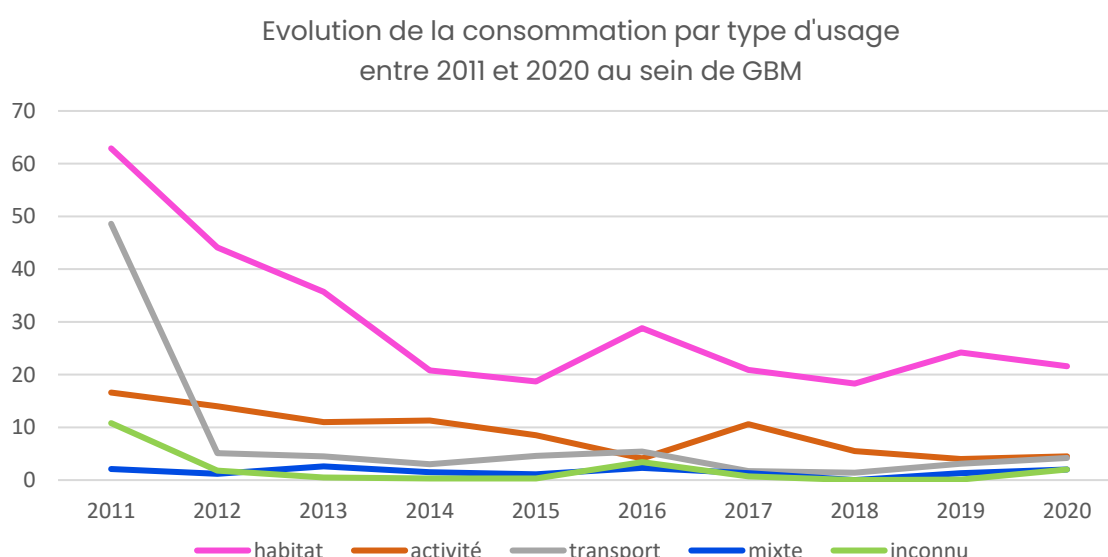
- Protéger les milieux naturels notamment les milieux humides à enjeux, les pelouses sèches, les réservoirs de biodiversité.
- Restaurer les continuités écologiques dégradées en limitant l'effet de coupure occasionnée par l'urbanisation et les infrastructures.
- Préserver la ressource en eau, notamment les sites de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable du territoire.
- Anticiper les besoins de foncier pour la mise en conformité, l'extension ou la création de STEP.
- Préserver les terres les plus favorables économiquement et agronomiquement.
- Permettre le développement des circuits-courts.
- Réduire l'exposition des habitants aux pollutions et aux effets du changement climatique :
 - Renforcer les modes alternatifs à la voiture individuelle.
 - Organiser les livraisons pour limiter les déplacements des poids-lourds notamment sur le dernier kilomètre.
 - Lutter contre les îlots de chaleur.
 - Favoriser l'infiltration des eaux de pluie pour limiter les ruissellements.
- Préserver les capacités de stockage carbone des forêts en limitant les extensions urbaines.
- Envisager des espaces pour le développement des ENR en lien avec le PCAET.
- Limiter l'exposition des populations aux risques inondations, éboulement, mouvements de terrain...
- Poursuivre la gestion des déchets et du recyclage sur le territoire en anticipant les besoins en espaces de gestion des déchets, création/extension de déchetterie.
- Prévoir les emplacements de structures assurant la gestion des flux de matériaux de réemploi issus du bâtiment.

4. Une maîtrise de la consommation foncière

Comment atteindre l'objectif du « zéro artificialisation nette » en 2050 ?

Une maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers amorcée dès 2012

- Sur la période 2011-2020 la consommation des ENAF au sein de Grand Besançon métropole est de 502,4 ha soit une moyenne de 50,2ha/an dont 296 ha pour un usage « habitat » ; 90,1 ha pour un usage « activités » et 81,6 ha pour un usage « infrastructure ». (source : portail de l'artificialisation).
- Pendant cette période, la consommation foncière à usage d'habitat a amorcé une forte diminution, marquant un engagement vers une urbanisation prenant en compte une plus grande sobriété foncière.
- La consommation foncière à usage d'infrastructure est liée aux grands projets d'investissement : en 2011 la mise en service de la LGV Rhin-Rhône, en 2016 réalisation de la RD5, en 2018 la réalisation des échangeurs RN57 avec la ZAC de Valentin et depuis 2019 l'aménagement en 2X2 voies de la RN57.



Source : portail de l'artificialisation

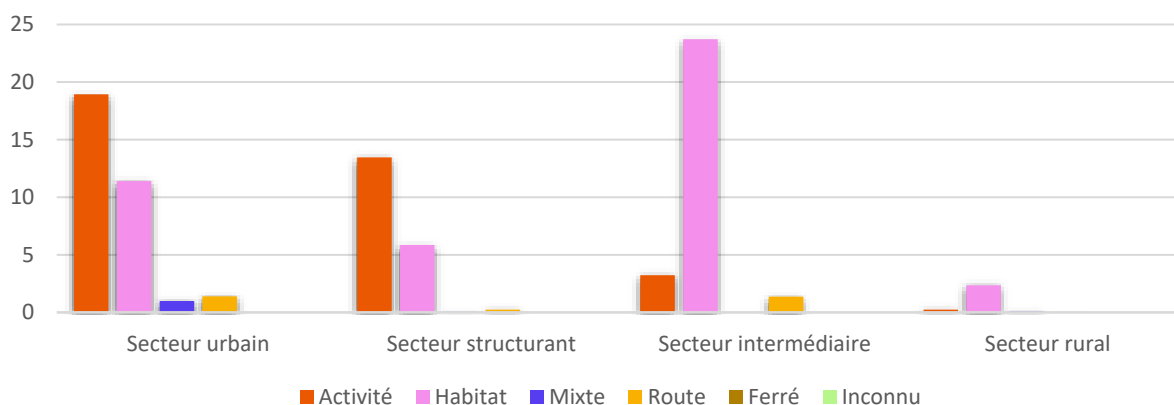
- La tendance constatée dès 2014, de maîtrise de la consommation foncière se poursuit. Sur la période 2021-2023, la consommation des ENAF au sein de Grand Besançon métropole est de 83,4 ha soit une moyenne annuelle de 27,8 ha dont 43,3 ha pour un usage « habitat » ; 35,9 ha pour un usage « activités » ; 3,1 ha pour un usage « transport (source : portail de l'artificialisation),

Une consommation foncière dont les usages se différencient selon les bassins de proximité de l'armature territoriale du SCoT

- La répartition de la consommation des ENAF et leur usage, au sein du territoire n'est pas équivalente. Le bassin du secteur urbain est le secteur le plus consommateur en ENAF (32,7 ha 2021-2023) avec une prédominance de l'usage à destination d'activité.

- Les bassins du secteur structurant ont un profil d'usage identique à celui du bassin de Besançon, avec une prédominance de la consommation foncière à destination d'activité et une part moins importante destinée au logement. Cette consommation est polarisée par le bassin structurant de Saint Vit totalisant une consommation de 18,1 ha en lien avec le développement du Parc de l'Echange.
- Les bassins du secteur intermédiaire (Devecey, Pouilley-les-Vignes, Montferrand-le-Château et Roche-lez-Beaupré) ont consommé 28,3 ha d'ENAF, à usage d'habitat principalement. Le bassin de Devecey, très bien desservi par la RN57 récemment doublée, présente une consommation foncière importante (18,9 ha 2021-2023) à destination principale d'habitat.
- Les bassins du secteur rural consomment pratiquement exclusivement des ENAF à usage d'habitat.

GBM - Consommation d'espaces par type de bassins de proximité
2021-2023



Source : portail de l'artificialisation

Une production de logements à venir en priorité dans les enveloppes urbanisées et au sein du bâti existant

- A l'échelle de GBM, la priorité donnée à la réhabilitation de bâtiments inoccupés, à la densification des parcelles non bâties et à la division parcellaire se vérifie au travers des résultats de la spatialisation des projets notamment de localisation des logements avec plus de 10 000 logements voués à être réalisés dans l'emprise bâtie et au sein du bâti existant. Sur les 10300 logements envisagés à l'échelle de GBM au sein des enveloppes urbanisées, plus de 6300 logements sont envisagés à un horizon 15 ans sur la ville de Besançon du fait de nombreuses opérations de renouvellement urbain ou de mobilisation de dents creuses (St Jacques, Brulard / Polygone, Vaïtes, Vauban).

Enjeux :

- Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en priorisant la production de logements, d'équipements publics et de bâtiments d'activités :
 - au sein des bâtis existants (friches bâties, bâtiments à optimiser, logements ou locaux vacants à remettre sur le marché) ;
 - par division parcellaire ;
 - au sein des dents creuses (parcelles non bâties au sein des enveloppes urbanisées)
 - par extension urbaine en dernier recours.